



MAP ©

Très attendue, la troisième période des Certificats d'économie d'énergie a pu démarrer début janvier, mais l'objectif de térawattheure reste encore faible aux dires des professionnels. Aujourd'hui, l'offre est supérieure à la demande, mais étrangement, le cours du CEE est passé sous la barre des 2€/MWhc cet été, obligeant CertiNergy à placer son activité CEE France sous protection de la justice commerciale. Explications.

Acteur sur le marché de l'efficacité énergétique et notamment sur celui des Certificats d'économie d'énergie (CEE), le groupe CertiNergy vient de placer son activité CEE France sous la protection de la justice commerciale, indique une note destinée à la presse.

La société dit en effet "*rencontrer une situation brutale et passagère indépendante de ses opérations*". Ainsi, la valeur du CEE a, en quelques mois, chuté de près de moitié, passant sous les 1.9€/MWhc cet été, alors que le cours affichait plus de 3.2€/MWhc en janvier dernier. L'effondrement du cours a donc conduit CertiNergy à jouer la prudence, et surtout à anticiper un revers dans son activité, en plaçant son entité CEE France sous protection juridique. En effet, les CEE liés aux travaux d'économie d'énergie ne peuvent être délivrés par l'administration et donc vendus

que 6 à 24 mois après, une fois les travaux finalisés, précise CertiNergy. Or, ce laps de temps pourrait mettre en péril l'activité de la société, a-t-elle estimé.

Une baisse du cours qui a surpris tout le monde

"C'est incompréhensible, reconnaît CertiNergy, puisque l'offre reste supérieure à la demande. Mais, de façon inattendue, le cours a chuté". Le niveau des primes n'étant plus en rapport avec la valeur de marché des CEE, l'entreprise a jugé *"nécessaire de trouver, avec ses partenaires, de nouvelles modalités de calcul pour ces primes, ceci pour les travaux en cours et à venir"*. Et afin de *"préserver les opérations"* et d'*"encadrer au mieux ces révisions avec ces partenaires"*, la direction a opéré cette mise sous protection du tribunal de commerce de Paris et recouru à une sauvegarde.

"Il nous faut maintenant revoir la manière dont nous allons contractualiser les prochaines demandes, et de nouveaux contrats sont en cours de finalisation", admet CertiNergy.

Cette situation n'est donc pas de bon augure pour le dispositif, estiment certains. Qui sort gagnant de cette dévaluation du cours du CEE ? Les énergéticiens qui auraient mis la pression sur le Gouvernement pour que l'objectif de térawattheure reste faible ? Les sociétés financières qui vivent de la gestion des ces CEE et qui voudraient désormais compenser leur manque à gagner en revoyant la fixité réglementaire de leurs revenus ? Les bénéficiaires seront-ils lésés ? Les hypothèses vont bon train...

Energies

Tous métiers de la construction

UTILISATION DES COOKIES

X

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies permettant de vous proposer des services et offres liés à vos centres d'intérêt. En savoir plus (<http://www.batiactu.com/cookies>)